

Paris, le 01 MAR. 2007

Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'avez écrit, le 16 février dernier, pour me faire part d'un certain nombre de demandes relatives au pouvoir d'achat, aux effectifs et aux missions du service public.

Mon gouvernement a eu le souci constant d'intervenir sur l'ensemble des domaines que vous citez pour garantir l'excellence de notre fonction publique. Il l'a fait grâce à un dialogue permanent avec les syndicats qu'a conduit le ministre Christian JACOB. Ce dialogue a porté ses fruits et a permis des évolutions sensibles en matière de pouvoir d'achat comme d'amélioration des conditions de vie et de travail.

Ainsi, en moins de deux ans, trois accords importants sont intervenus alors qu'aucun accord n'avait été conclu depuis 8 ans.

Le 25 janvier 2006 un premier accord a permis des évolutions statutaires significatives, notamment pour les catégories C. Un effort sans précédent a aussi été fait en matière de politique sociale avec la mise en place d'une politique interministérielle ambitieuse.

Le 19 octobre 2006, un accord pour la fonction publique hospitalière a été conclu avec 5 syndicats. Il représente un engagement de près de 500 M€ sur 3 ans. Outre des revalorisations statutaires pour l'ensemble des personnels, il comporte des avancées en termes de conditions de travail.

Enfin, le 21 novembre 2006, un troisième accord est intervenu sur la formation professionnelle pour répondre aux préoccupations syndicales.

.../...

Monsieur Jean-Marc CANON  
Secrétaire général  
Union Générale des Fédérations  
de Fonctionnaires C G T  
263, rue de Paris – Case 542  
93515 MONTREUIL CEDEX